

N° 570 et 570 bis (spécial AG) – Vendredi 3 novembre 2023

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 4 et dimanche 5 novembre
Coupe Nouvelle-Aquitaine – 3^e tour
National 3
Féminines R1-R2
Coupe Gambardella – 4^e tour
Coupe Nouvelle-Aquitaine U15 – 2^e tour

Mercredi 8 novembre
Commission Sportive



SOMMAIRE

Spécial AG p. 2
Avis aux clubs p. 8
Avis aux arbitres p. 14
Avis aux éducateurs..... p. 15
PV Commission Litiges et Contentieux p. 20
Mini-jeu..... p. 23

PARTENAIRES DE LA SEMAINE



FORMATION INITIALE D'ARBITRE



JOURNAL SPÉCIAL AG

Le Journal Spécial AG est compris au sein de ce Vienne Hebdo.

Disponible pages 2 à 7

REPORT DES RENCONTRES

Au vu du grand nombre d'arrêtés municipaux reçus, et en raison de l'état actuel des terrains, le District de la Vienne décide :

De reporter toutes les rencontres départementales Jeunes, Séniors et Féminines

La date de report sera communiquée ultérieurement



570 bis (spécial AG) – Vendredi 3 novembre 2023

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU DISTRICT

FINANCIÈRE - ORDINAIRE

VENDREDI 17 NOVEMBRE - 19H
CRÉDIT AGRICOLE TOURAINE POITOU
18 RUE SALVADOR ALLENDE
86 000 POITIERS



Colin Reseaux Vienne

C-R-V

86100 ANTRAN
PORT 06.07.12.19.77 - TEL / FAX 05.49.19.77.90



CHASSENEUIL



JEAN-PAUL PEYNET
3 PLACE PORTAIL CHAUSSÉE
86200 LOUDUN
05.49.98.38.76



CENTRE PRESSE
LE QUOTIDIEN DE LA VIENNE

BATI Sport
Contractant général sports loisirs

CONSTRUCTEUR DE BÂTIMENTS SPORTIFS



JEAN-MICHEL MINGOT
7 PLACE DE LA MAIRIE
86410 VERRIÈRES
05.49.42.71.56



CONVOCATION AUX AG DU DISTRICT LE VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des clubs de Football de la Vienne

Vous êtes prié(e)s d'assister ou de faire représenter votre club par un de ses membres ou par un membre d'un autre club dûment mandaté (pouvoir) aux Assemblées Générales Extraordinaire – Financière et Ordinaire du District de la Vienne de Football le

**Vendredi 17 novembre 2023 à 19h00
à la Caisse Régionale Crédit Agricole Touraine Poitou
Salle de conférence, 18 rue Salvador Allende
86000 POITIERS**

L'émargement des clubs s'effectuera de 18h à 18h45 (aucun enregistrement de vote après cet horaire)

Attention, pour pouvoir représenter un autre club, tout licencié doit également représenter son propre club.

Le représentant va recevoir par courrier la convocation, comprenant les renseignements club et le pouvoir que vous devrez OBLIGATOIREMENT présenter à l'émargement.

Merci par avance de revenir vers nous si la convocation ne vous est pas parvenue.

D'autre part, du fait de la dématérialisation des licences, nous demandons aux représentants de clubs de bien vouloir se munir d'une impression de la licence (ou liste des licenciés du club) ou d'une présentation sur smartphone.

L'ordre du jour provisoire est le suivant :

Allocution du Président du District de la Vienne de Football

Assemblée Générale Financière

Ouverture de l'Assemblée Générale Financière
Bilan financier de la saison 2022/2023

Assemblée Générale Ordinaire

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire
Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du vendredi 2 juin 2023
Réécriture des règlements du District
Sondage
Intervention des personnalités
Questions diverses

Clôture des Assemblées Générales Ordinaire et Financière



BILAN

BILAN ACTIF

District de la Vienne de Football

Etats de synthèse au 30/06/2023

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
Terrain du Siège	51 385,58		51 385,58	51 385,58
Construction et aménagement du Siège	1 157 070,37	504 443,12	652 627,25	689 545,67
Immobilisations corporelles	1 208 455,95	504 443,12	704 012,83	740 931,25
Matériel et outillage	68 846,78	52 061,02	16 785,76	17 621,09
Autres Immobilisations	68 846,78	52 061,02	16 785,76	17 621,09
Parts sociales	17 145,00		17 145,00	16 730,00
Immobilisations financières	17 145,00		17 145,00	16 730,00
Actifs immobilisés	1 294 447,73	556 504,14	737 943,59	775 282,34
Créances clients et comptes rattachés	298 901,77		298 901,77	152 838,82
Créances et Régularisations	298 901,77		298 901,77	152 838,82
Disponibilités	399 359,89		399 359,89	502 338,20
Charges constatées d'avance	1 432,05		1 432,05	1 633,27
Comptes Financiers	400 791,94		400 791,94	503 971,47
Actifs circulants	699 693,71		699 693,71	656 810,29
TOTAL ACTIF	1 994 141,44	556 504,14	1 437 637,30	1 432 092,63



BILAN PASSIF

District de la Vienne de Football

Etats de synthèse au 30/06/2023

	Net au 30/06/23	Net au 30/06/22
Fonds Propres		
Report à nouveau	652 475,10	628 738,42
Report à nouveau	652 475,10	628 738,42
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	7 368,45	23 736,68
Subvention d'investissement	350 581,59	379 079,44
Subventions d'Equipement	350 581,59	379 079,44
Total 1	1 010 425,14	1 031 554,54
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques et charges		
Total 2		
Dettes		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	234 584,76	256 267,98
Dettes à Long et Moyen Terme	234 584,76	256 267,98
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	106 976,40	30 429,65
Salaires et Congés à Payer au Personnel	35 245,34	30 701,89
Produits constatés d'avance	24 552,48	50 352,48
Autres dettes	25 853,18	32 786,09
Dettes à Court Terme	192 627,40	144 270,11
Comptes de Régularisation		
TOTAL PASSIF	1 437 637,30	1 432 092,63



COMPTE DE RÉSULTAT

COMPTE DE RESULTAT

District de la Vienne de Football

Etats de synthèse au 30/06/2023

	du 01/07/22 au 30/06/23	du 01/07/21 au 30/06/22
CHARGES		
<i>Charges d'exploitation :</i>		
Matières premières et fournitures	25 891,70	8 093,74
Autres approvisionnements	3 198,97	429,00
Matières et fournitures stockées		5 700,00
Matières et fournitures non stockées	22 874,42	9 928,67
Marchandises	1 946,03	4 320,00
Achats	53 911,12	28 471,41
Services extérieurs	91 304,44	19 726,05
Autres services extérieurs	104 169,18	67 683,55
Services Extérieurs	195 473,62	87 409,60
Impôts et Taxe sur les Salaires	9 719,77	7 828,32
Impôts et Taxes	9 719,77	7 828,32
Rémunérations du Personnel	177 085,29	139 318,79
Charges sociales	48 482,06	34 934,89
Frais de Personnel	225 567,35	174 253,68
Autres charges de gestion	12 151,54	1 421,20
Autres Charges de Gestion	12 151,54	1 421,20
Dotations aux Amortissements	56 710,97	57 231,22
Dotations aux Provisions/charges	481,27	
Amortissements et Provisions	57 192,24	57 231,22
<i>Produits financiers :</i>		
Intérêts et charges assimilés	4 122,58	4 414,67
Charges Financières	4 122,58	4 414,67
<i>Charges exceptionnelles :</i>		
Charges Exceptionnelles		
Impôts sur les bénéfices	-7 333,98	
Impôts sur les bénéfices	-7 333,98	
TOTAL CHARGES	550 804,24	361 030,10



COMPTE DE RESULTAT

District de la Vienne de Football

Etats de synthèse au 30/06/2023

	du 01/07/22 au 30/06/23	du 01/07/21 au 30/06/22
PRODUITS		
<i>Produits d'Exploitation :</i>		
Ventes de produits	114 566,28	95 135,40
Prestations de services	14 340,40	9 584,00
Ventes de marchandises	56 908,10	
Produits activités annexes	7 812,27	22 989,03
Ventes et Ressources Administratives	193 627,05	127 708,43
Subventions exploitation	221 678,79	159 594,46
Subventions d'Exploitation	221 678,79	159 594,46
Autres produits de gestion courante	112 786,59	67 404,28
Autres Produits de Gestion	112 786,59	67 404,28
Amortissements et Provisions		
<i>Produits Financiers :</i>		
Produits financiers	1 582,41	895,10
Produits Financiers	1 582,41	895,10
<i>Produits Exceptionnels :</i>		
Quote part subv. investissement	28 497,85	28 497,85
Transfert de charges		666,66
Produits Exceptionnels	28 497,85	29 164,51
TOTAL PRODUITS	558 172,69	384 766,78
EXCEDENT OU PERTE	7 368,45	23 736,68



AVIS AUX CLUBS

CALENDRIER GÉNÉRAL

[TÉLÉCHARGEZ LE CALENDRIER GÉNÉRAL](#)

CONVOCAISON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LFNA

La prochaine Assemblée Générale Financière de la LFNA se tiendra les lundi 13 et mardi 14 novembre prochains, en format dématérialisé, selon les mêmes modalités que précédemment.

Les votes seront ouverts sans interruption du **lundi 13 novembre à 9 h et seront clôturés le lendemain, mardi 14 novembre, à 23 heures.**

L'ensemble des documents nécessaires aux prises de décisions du Président(e) du club seront mis à disposition sur le site de la LFNA et sur Footclubs pour la partie financière, à compter du vendredi 27 octobre 2023 (sur le site LFNA, rubrique Documents–Documents Généraux–Assemblée Générale Financière / sur Footclubs : menu Organisation–Centre de Gestion–Ligue – documents).

La société prestataire, I-Pérides, adressera très prochainement sur l'adresse mail personnelle du/de la Président(e) de votre club, les informations nécessaires lui permettant de voter sur les différentes résolutions qui sont proposées.

Pour rappel, le fait de donner pouvoir à un autre club est interdit lors d'une A.G. dématérialisée, mais il reste néanmoins possible au Président du club de donner mandat à tout licencié de son propre club afin qu'il le représente en cas d'empêchement (cf. article 12.5.1 des Statuts LFNA).

Il lui suffit d'adresser un courriel à la direction (direction@lfna.fff.fr) en indiquant les nom, prénom et adresse mail de la personne à qui il donne son pouvoir, afin que la procédure de vote lui soit transmise.

OPÉRATION MINI-BUTS

La FFF organise sur deux saisons une opération destinée à aider les clubs à acquérir des mini-buts pour leurs écoles de football. Plus de 6 000 clubs sont concernés.

Cette opération est co-financée par la FFF, ses Ligues régionales et ses Districts, entre 65 et 80% selon les territoires, de manière à limiter au maximum la participation des clubs. Le déploiement s'effectuera sur les saisons 2023-2024 et/ou 2024-2025, selon le choix des territoires. Les clubs auront la possibilité, selon la taille de leur école de football, d'acquérir entre 1 et 5 paires de mini buts (reste à charge pour le club entre 20 et 35 % du tarif négocié par la Fédération).

Le nombre de paires de mini-buts co-financées par club est calculé de la manière suivante :

- À partir de 50 licencié(e)s U6-U9 = **4 paires**
- De 10 à 49 licencié(e)s U6-U9 = **2 paires**
- À partir de 10 licenciées U10F-U11F = **1 paire (cumulable avec une des deux options précédentes)**

Les clubs devront utiliser la plateforme d'achat [Le Corner](#) (première connexion requise **avant le dimanche 5 novembre 2023** pour recevoir un code promotionnel, puis commander à partir de fin novembre).

Pour s'inscrire, il vous suffit dans un premier temps de vous créer un compte sur [PORTAIL CLUB](#) et lui ajouter l'habilitation « Acheteur ». Après cette étape, vous pourrez vous connecter sur la plateforme [LE CORNER](#).



FOOT FIVE – J2 FOOT DIVERSIFIÉ

Présentation :

Comme décidé, en concertation avec le groupe de travail représentant les clubs, lors de la création de ce projet, le District de la Vienne de Football met en place une journée de pratiques diversifiées à chaque phase de pratique en U11. Pour cette saison, elle aura lieu en début de chaque phase.

Pour rappel, seul(e)s les licencié.e.s peuvent participer à cette journée

Documents :

Tous les documents nécessaires ont été reçus par mail le mardi 31 octobre.

Format :

- Trois équipes U11 ont été conviées au maximum sur chaque site (sauf à Beaumont)
- Tournoi en intra club ou interclub en fonction du nombre d'équipes de chaque club et du recensement des structures

**Temps
1h30**

**Oppositions 5 contre 5
Règles du Five (voir ci-dessous)**

Organisation :

- Chaque équipe « club » pourra constituer deux équipes de 5 joueurs
- Temps de jeu en fonction du nombre d'équipes (voir annexe).
- Pour les équipes qui ne jouent pas, nous laissons libre choix au club accueillant de proposer ou pas une activité en parallèle. En effet, chaque site est implanté avec ses caractéristiques (proximité stade, proximité aire de jeu, proximité des habitations, ...)
- Pensez aux chasubles

Principales règles :

- Rencontre à 5 contre 5 (ou 4 contre 4) en fonction de la structure
- Ballon taille 4
- Un gardien dans chaque équipe et 4 ou 3 joueurs de champ par équipe
- Le temps de jeu est défini en fonction du nombre d'équipes
- Les joueurs ont le droit d'utiliser les murs latéraux ainsi que ceux sur la ligne de but.
- Les remises en jeu sont effectuées si le ballon passe au-dessus de ces murs, soit par le gardien si le ballon sort côté ligne de but ou par les joueurs si le ballon sort sur les côtés par une balle à terre (passe obligatoire).
- Aucun dégagement du gardien au pied. Remise à la main obligatoire
- Aucun contact n'est autorisé (tacle, charge, coup, ...). Si c'est le cas, « shoot out » sur le rond d'engagement (tir au but sans défenseur)
- Pour les autres fautes (main involontaire, poussettes, ...), aucun coup franc. La balle est rendue au gardien de l'équipe qui a subi la faute.
- Le gardien ne peut pas se saisir du ballon à la main à la suite d'une passe volontaire de l'un de ces co-équipiers
- Les matchs seront arbitrés par un joueur d'une équipe qui ne joue pas.
- Il n'y a pas de corner, ni d'hors-jeu

Bilan :

Renvoyer les fiches suivantes :

- Feuille de licences « feuille de match »
- Feuille Bilan



GROUPEMENT D'EMPLOYEUR SPORT VIENNE – NOUVEAU SERVICE DE COMMUNICATION

Toujours avec cet objectif de développement et d'accompagnement des structures sportives, le Groupement d'Employeurs Sport Vienne a ouvert un nouveau service **d'aide à la communication**.

Début septembre, leur équipe a accueilli une nouvelle salariée ayant des compétences en communication (réseaux sociaux, création web etc.) que vous n'avez peut-être pas au sein de votre association. C'est pour cela que le GE SV vous propose cette nouvelle mise à disposition courte, moyenne ou de longue durée afin de **répondre à vos besoins**.

Vous pouvez trouver, en [cliquant ici](#), la plaquette de ce service ainsi que les coordonnées des personnes concernées.

INVITATION TEMPS D'INFORMATION

L'OMS de Poitiers, Grand Poitiers, Poitiers et le CDOS de la Vienne ont le plaisir de vous inviter à un temps d'information avec les associations sportives.

Lundi 6 novembre 2023 à 18h
Foyer des nageurs de Ganterie
 (57 rue de la Ganterie à Poitiers)

Ordre du jour :

- Le dispositif Pass'Sport,
- « Ma petite sponso » : sponsoring participatif,
- Les subventions FDVA et ANS

PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL



PEF



Ça y est, c'est parti !!

Le District intervient dans les clubs pour une activité PEF tournée sous forme de Biathlon. Une activité ludique mélangeant exercices techniques et questions de culture foot/générale. Cette année, le thème de l'intervention tourne autour de la citoyenneté et des règles en communauté.





Le PEF c'est quoi ?

Le Programme Éducatif Fédéral est un programme pédagogique complet, mis à disposition pour les clubs afin de former les jeunes licencié(e)s d'U6 à U19 aux règles du jeu et de la vie.

Au terme de cette formation, les jeunes acquerrons les valeurs sportives fédérales et citoyennes telles que :

**LE PLAISIR, LE RESPECT,
L'ENGAGEMENT, LA TOLÉRANCE
LA SOLIDARITÉ**

Les inscriptions : c'est maintenant !!

Pour participer aux interventions du District il faut vous inscrire en nous contactant par mail à l'adresse :
District@foot86.fff.fr

Pour rappel, les interventions sont possibles pendant les stages des vacances de la Toussaint, les mercredis après-midi pendant les séances ou alors un samedi lorsque les équipes n'ont pas match.



ORGANIGRAMMES CLUB / GROUPEMENT

Pour vous aider dans l'organisation de votre association, et afin d'être en corrélation avec le LABEL JEUNES Fédéral, le LABEL E.F.F Fédéral et le LABEL SENIORS L.F.N.A, il a été décidé de vous proposer un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »).

Merci de compléter l'ensemble des organigrammes reçus par mail le mardi 22 août.

Ces derniers sont aussi disponibles sur le site du District via le lien suivant : <https://foot86.fff.fr/wp-content/uploads/sites/33/bsk-pdf-manager/79868756cb532b66641e5cf656cf711f.pdf>

Les organigrammes sont à retourner par mail à l'adresse district@foot86.fff.fr avant le **Vendredi 17 Novembre 2023**.

DÉFIS SPORTIFS

Vous avez reçu par mail le mardi 22 août tous les documents concernant les Défis Sportifs pour la saison 2023/2024.

Ces différents documents sont aussi disponibles sur le site du District via les liens suivants :

Présentation Générale : [en cliquant ici](#)

Barèmes : [en cliquant ici](#)

Fiches résultats : [en cliquant ici](#)

Les documents sont à retourner au District avant le **vendredi 1^{er} décembre 2023**.

Les **Défis Sportifs** sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Ils doivent donc être passés dans un climat de confiance et de plaisir indispensable à leur réussite.

La progression de chacun n'étant que l'unique but visé, il paraît donc logique que les jeunes puissent effectuer ces tests le plus grand nombre de fois possible afin d'obtenir une réelle évolution.

Pour les U10-U11G et U11F, il s'agit juste de faire connaître et d'habituer les joueurs/es à ces défis sans rechercher toutes formes de performances.



16^E ÉDITION DES TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN

La 16^e édition des « Trophées Philippe Séguin du Fondation du Football » est lancée !

Depuis 2008, l'appel à candidatures des Trophées Philippe Séguin vise à détecter, valoriser et promouvoir des initiatives sociales et citoyennes souvent méconnues mises en œuvre dans le monde du football et encourager la diffusion à grande échelle des meilleures bonnes pratiques identifiées en s'appuyant sur l'expertise des clubs et en mobilisant les porteurs de projets.

4 catégories sont ouvertes aux 14 000 clubs amateurs affiliés à la FFF :

Education & Citoyenneté – Mixité & Diversité

Solidarité & Inclusion – Santé & Environnement

2 catégories spécifiques pour valoriser l'engagement du football professionnel sont également ouvertes aux clubs professionnels et aux joueurs.

Le calendrier 2023-2024

Dépôt des candidatures du **26 septembre 2023 au 10 décembre 2023**

Jury de sélection sur dossiers : janvier 2024

Jury d'audition des clubs : mars 2024

Cérémonie de remise des trophées : mai 2024

Chiffres-clés (depuis 2008)

- 4 026 bonnes pratiques recensées
- 257 clubs récompensés
- 849 K€ de dotation globale

16^e ÉDITION DES TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN

Appel à candidature ouvert du 26 septembre au 10 décembre 2023

FONDATION FOOTBALL

www.fondationdufootball.com

Complétez votre dossier en cliquant sur le lien suivant :

<https://fondationdufootball.wiin.io/fr/applications/trophee-philippe-seguin2024-club-de-football-amateurs-95ba43>



PASS'SPORT : COMMENT ÇA MARCHE ?

L'État reconduit l'opération Pass'Sport pour favoriser la prise de licence des enfants et jeunes adultes dans un club sportif pour la saison 2023-2024.

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant/jeune adulte éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive volontaire effectuée entre le 1er juin et le 31 décembre 2023. En 2022, 1,22 million de jeunes (+ 20%) en ont bénéficié au sein de 58 000 associations sportives (+ 8%).

Cette réduction, sous forme de coupon, est personnelle et utilisable une seule fois auprès d'un club choisi. Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités. Il concerne potentiellement 6,7 millions d'enfants et de jeunes adultes.



Pour bénéficier du Pass'Sport, il faut :

- être né(e) entre le 16 septembre 2005 et le 31 décembre 2017 (6 à 17 ans révolus) et bénéficier de l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- être né(e) entre le 1er juin 2003 et le 31 décembre 2017 (6 à 19 ans révolus) et bénéficier de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- être né(e) entre le 16 septembre 1992 et le 31 décembre 2007 (16 à 30 ans) et bénéficier de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- être étudiant âgé de 28 ans révolus au plus et bénéficier au plus tard le 15 octobre 2023, d'une bourse de l'état de l'enseignement supérieur sous conditions de ressources, d'une aide annuelle du CROUS ou d'une bourse régionale pour les formations sanitaires et sociales pour l'année universitaire 2023-2024.

Les structures éligibles sont :

- les associations et structures affiliées aux fédérations sportives agréées par le ministère chargé des Sports ;
- les associations agréées JEP (Jeunesse et Éducation populaire) ou Sport, situées dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) ;
- les structures du loisir sportif marchand (exemples : salle de fitness, salle d'escalade, club de foot 5, patinoire...)

Pour accéder à la Notice club Pass' Sport, [cliquez ici](#).



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte **à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE MIDI**, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche midi, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

TESTS PHYSIQUES

Une nouvelle session de rattrapage des tests physiques a été programmée.

Elle se déroulera le **MARDI 21 NOVEMBRE 2023** – RDV à 21h00 pour début des tests à 21h30

Inscription obligatoire via Google Forms, lien reçu par mail pour les intéressés.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE SUR LES TERRAINS

Afin de poursuivre la lutte contre la violence sur les terrains, et comme promis lors de l'Assemblée de la LFNA à Royan le 1er juillet dernier, la LFNA demande formellement aux arbitres, et aux délégués, de prendre les mesures suivantes :

- **Pour rappel : arrêt des matchs en cas d'injures à caractère racistes (y compris anti-blancs), homophobes ou sexistes.**
- **De plus : arrêt des matchs en cas de bagarre générale incluant plus de 2 joueurs.**

Par ailleurs Gilles BOUARD, Directeur Technique Régional, a également demandé aux arbitres et aux délégués de **procéder à une vérification stricte de l'identité des éducateurs de chaque club afin de faire respecter les statuts.**

Pendant l'appel d'avant-match, l'identité sera vérifiée via la licence et/ou pièce d'identité, puis les arbitres et délégués s'assureront que l'éducateur est bien présent sur le banc. **Tout manquement fera l'objet d'un rapport et sera sanctionné sans aucun rappel à l'ordre.**

FORMATIONS INITIALES D'ARBITRES

La Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine, en collaboration avec la CDA et CDPA du District et ses chargés de mission en arbitrage, propose des formations initiales pour les nouveaux arbitres, mineurs comme majeurs, masculins comme féminins.

Dates des prochaines FIA :

- Du 10/11/2023 au 12/11/2023
- Du 15/12/2023 au 17/12/2023
- Du 02/02/2023 au 04/02/2023

Lien d'inscription : <https://www.malfna.fr/formations-darbitres/>

STAGE JEUNES ARBITRES DISTRICT 86

Un stage de formation pour l'ensemble des arbitres jeunes (officiels départementaux – régionaux – nationaux et stagiaires) du District de la Vienne aura lieu le :

Samedi 11 novembre 2023 au complexe sportif Saint-Nicolas
156 Rte de Parthenay, 86000 Poitiers

Rendez-vous à 8h30 sur site (fin prévue à 13h).

Réponse obligatoire (arbitres et membres de la CDA) **avant le lundi 06 novembre prochain** (> date limite pour communiquer le nombre de repas) via le lien reçu par mail.



AVIS AUX EDUCATEURS

DIPLÔMES FÉDÉRAUX : NOUVEAUTÉS 2023/2024

LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

COACH JEUNES

ENTRÉE EN FORMATION

LES PRÉ-REQUIS

-  Être licencié(e) à la FFF
-  Être âgé(e) de 16 ans révolus
-  Certificat médical pour la saison en cours
-  Autorisation parentale pour les mineurs

LA SÉLECTION

- **Entrée en formation sur dossier** selon le nombre de places disponible par session.
- **Convention de formation** signée.
- **Le candidat s'engage** à réaliser les épreuves finales de certification.



CONTENU DE LA FORMATION

Être capable de mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics U14 à U19.

Durée totale : 116h



TARIFICATION

COÛT PÉDAGOGIQUE
675€

PRISE EN CHARGE
FAFA* (80%)
540€

RESTE À CHARGE CLUB OU STAGIAIRE
135€

*dans le respect des conditions d'éligibilité (voir guide)

COMMENT BÉNÉFICIER DU FAFA FORMATION ?

*Les DF sont éligibles au FAFA tout au long de la saison



INSCRIPTION

Deux options possibles :

MON COMPTE FFF
Prise en charge par le/la licencié(e)

PORTAIL CLUBS
Prise en charge par le club

Les dates de formations dans chaque District de Nouvelle-Aquitaine





LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

COACH SÉNIORS

ENTRÉE EN FORMATION

LES PRÉ-REQUIS



Être licencié(e)
à la FFF



Être âgé(e) de
16 ans révolus



Certificat médical pour
la saison en cours



Autorisation parentale
pour les mineurs

LA SÉLECTION

- **Entrée en formation sur dossier** selon le nombre de places disponible par session.
- **Convention de formation** signée.
- **Le candidat s'engage** à réaliser les épreuves finales de certification.



CONTENU DE LA FORMATION

Être capable de mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics seniors.

Durée totale : 108h30



TARIFICATION

COÛT PÉDAGOGIQUE
650€

PRISE EN CHARGE
FAFA* (80%)
520€

RESTE À CHARGE CLUB OU STAGIAIRE
130€

*dans le respect des conditions d'éligibilité (voir guide)

IMPORTANT

Pour chaque formation, le stagiaire doit être titulaire du PSC1 ou de l'AFPS moment de la certification finale (Attestation de Formations aux Premiers Secours)



INSCRIPTION

Deux options possibles :

MON COMPTE FFF

Prise en charge
par le/la licencié(e)

PORTAIL CLUBS

Prise en charge
par le club

Les dates de
formations dans
chaque District de
Nouvelle-Aquitaine





LIGUE DE FOOTBALL NOUVELLE-AQUITAINE

RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL

ENTRÉE EN FORMATION

LES PRÉ-REQUIS

-  Être licencié(e) à la FFF
-  Être âgé(e) de 16 ans révolus
-  Certificat médical pour la saison en cours
-  Autorisation parentale pour les mineurs

LA SÉLECTION

- **Entrée en formation sur dossier** selon le nombre de places disponible par session.
- **Convention de formation** signée.
- **Le candidat s'engage** à réaliser les épreuves finales de certification.

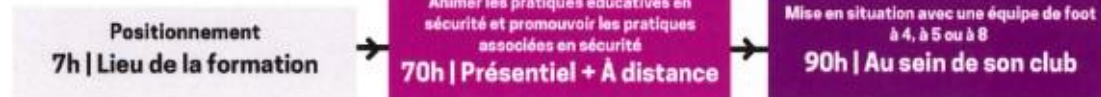


Le titulaire d'un DF certifié peut demander une licence « Éducateur Fédéral » - UEFA C.

CONTENU DE LA FORMATION

Être capable de mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre d'un public U6 à U13.

Durée totale : 161h30



TARIFICATION

COÛT PÉDAGOGIQUE
800€

PRISE EN CHARGE
FAFA* (80%)
640€

RESTE À CHARGE CLUB OU STAGIAIRE
160€

*dans le respect des conditions d'éligibilité (voir guide)

CONTACTEZ NOUS !



IR2F@LFNA.FFF.FR

INSCRIPTION

Deux options possibles :

MON COMPTE FFF
Prise en charge par le/la licencié(e)

PORTAIL CLUBS
Prise en charge par le club

Les dates de formations dans chaque District de Nouvelle-Aquitaine





FORMATION ÉDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Saison 2023 - 2024

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Jeunes	Poitiers	Positionnement 11/01/2024	J1/J2 : 08h30-17h30 J3 : 08h30-12h30
		Semaine 1 du 12 au 14/02/2024	
		Semaine 2 du 25 au 27/03/2024	
		Certification 31/05/2024	
Coach Séniors	Poitiers	Positionnement 12/01/2024	08h30-17h30
		Semaine 1 du 08 au 09/02/2024	
		Semaine 2 du 28 au 29/03/2024	
		Certification 30/05/2024	

JOURNÉES COMPLÉMENTAIRES DIPLÔMES FÉDÉRAUX (demande d'équivalence)

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Journée complémentaire Responsable École de Foot	Poitiers	03/01/2024	08h30-17h30
Journée complémentaire Coach Jeunes	Poitiers	04/01/2024	08h30-17h30
Journée complémentaire Coach Séniors	Poitiers	05/01/2024	08h30-17h30



CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF1	Poitiers	20/12/2023	08h30-17h30
CFF2	Poitiers	20/12/2023	08h30-17h30
CFF3	Poitiers	19/12/2023	08h30-17h30

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	25/10/2023 et 21/02/2024	à définir
CFI U10-U13	Poitiers	24/10/2023 et 20/02/2024	à définir
CFI U14-U19	Poitiers	26/10/2023 et 22/02/2024	à définir
CFI Séniors	Poitiers	27/10/2023 et 19/02/2024	à définir

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS DE SPÉCIALITÉ

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Gardien de But Initiation	Poitiers	12/01/2024 et 13/01/2024	08h30-17h30
Gardien de But perfectionnement	Poitiers	07/06/2024 et 08/06/2024	08h30-17h30

ATTESTATIONS FÉDÉRALES

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Futsal	Poitiers	27/01/2024	08h30-17h30
Pratique Féminine	Poitiers	15/04/2024	08h30-17h30



Les inscriptions se font dorénavant 100% en ligne.



Anthony ALLOUIS
aallouis@lfna.fff.fr
06 44 28 33 94



Tony RICHARD
trichardefoot86.fff.fr



IR2F Nouvelle-Aquitaine
ir2felfna.fff.fr

Pour consulter et s'inscrire aux formations (arbitres, éducateurs, dirigeants) cette saison, rendez-vous toujours sur maLFNA.fr !



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du jeudi 02 novembre 2023
Procès-verbal n° 08

Présents : Mme Maryse MOREAU, MM. François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE.

Approbation du PV n° 07 (par voie électronique) du mercredi 25 octobre 2023 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

Poitiers Gibauderie : suite à la décision de la Commission d'Appel n°3 du 15/11/22, le dirigeant qui officiait en tant qu'arbitre assistant lors de la rencontre Chasseneuil St Georges (2) – Poitiers Gibauderie (2) n'est pas autorisé à être inscrit à nouveau sur une feuille de match comme officiel tant qu'il n'aura pas suivi une formation d'arbitre de club.

Antran	Leigné sur Usseau	Poitiers Cep
Availles en Châtelleraut	Ligugé	Poitiers Gibauderie
Beaumont St Cyr	Loudun	Poitiers Portugais
Biard	Lusignan	Pressac / Availles Limouzine
Buxerolles	Mignaloux Beauvoir	Savigny l'Evescault
Cenon sur Vienne	Mirebeau	Sommières St Romain
Châtelleraut Portugais	Montamisé	St Benoît
Châtelleraut SO	Montmorillon	St Julien l'Ars
Chauvigny	Naintré	St Léger de Montbrillais
Cissé	Neuville	St Saviol
Espoir	Nouaillé Maupertuis	Stade Poitevin
FC 3 vallées 86	Ouzilly	Thuré Besse
Fleuré	Ozon	Valdivienne
GJ Montasèvres	Payroux Charroux Mauprévoir	Vallée du Salleron
Jardres	Poitiers Asac	Vicq sur Gartempe
Jaunay Marigny	Poitiers ASPTT	Vouillé
La Pallu	Poitiers Beaulieu ES	Vouneuil Béruges
		Vouneuil sur Vienne



OUVERTURES DE DOSSIERS

Match n° 26667913 : Valdivienne (3) – La Chapelle Viviers (1) en Départemental 5 poule G du 22/10/23

Feuille de match informatisée non parvenue.
Présence de joueurs suspendus non contrôlée.
Dossier en instance.

DOSSIERS EN INSTANCE

Match n° 26560117 : Loudun (2) – Orches (1) en Départemental 5 poule A du 22/10/23

Feuille de match non parvenue.
Présence de joueurs suspendus non contrôlée.
Dossier en instance.

Match n° 26892374 : Chasseneuil St Georges (4) - Colombiers (2) en Départemental 5 poule C du 15/10/23

Feuille de match non parvenue.
Présence de joueurs suspendus non contrôlée.
Dossier en instance.

Match n° 26990025 : Jaunay Marigny (1) - Naintré (1) en U17/U18 Départemental 1 du 07/10/23

Feuille de match informatisée non parvenue.
Présence de joueurs suspendus non contrôlée.
Dossier en instance.

DOSSIERS CLASSÉS

Match n° 26531954 : Espoir FC (1) – Availles en Châtelleraut (2) en Départemental 4 poule B du 08/10/23

Feuille de match papier reçue et contrôlée.
Dossier classé.

Match n° 26559852 : Espoir FC (1) – Ouzilly (1) en Départemental 4 poule B du 15/10/23

Feuille de match papier reçue et contrôlée.
Dossier classé.

Match n° 26559853 : Châtelleraut Portugais (3) – Availles en Châtelleraut (2) en Départemental 4 poule B du 22/10/23

Feuille de match informatisée reçue et contrôlée.
Dossier classé.

Match n° 26559854 : Bonneuil Matours (1) – Cenon / Vouneuil (1) en Départemental 4 poule B du 22/10/23

Feuille de match papier reçue et contrôlée.
Dossier classé.

Match n° 26667143 : St Savin St Germain (2) – Nieuil l'Espoir (3) en Départemental 4 poule D du 22/10/23

Feuille de match papier reçue et contrôlée.
Dossier classé.

Match n° 26892373 : La Pallu (3) – Montamisé (4) en Départemental 5 poule C du 15/10/23

Feuille de match papier reçue et contrôlée.
Dossier classé.



CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 26858778 : Jaunay Marigny (2) – Availles en Châtelleraut / Vicq sur Gartempe (3) en poule B du 22/10/23

Courriels des clubs de Jaunay Marigny (26/10/23 à 20h13) et Availles en Châtelleraut (27/10/23 à 10h25) signalant l'arrêt de la rencontre car l'équipe d'Availles en Châtelleraut / Vicq sur Gartempe (1) n'avait plus que 7 joueuses sur le terrain à la suite de blessures.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 6 à l'équipe d'Availles en Châtelleraut / Vicq sur Gartempe (1) pour en donner le gain à l'équipe de Jaunay Marigny (2) avec 6 buts à 0.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

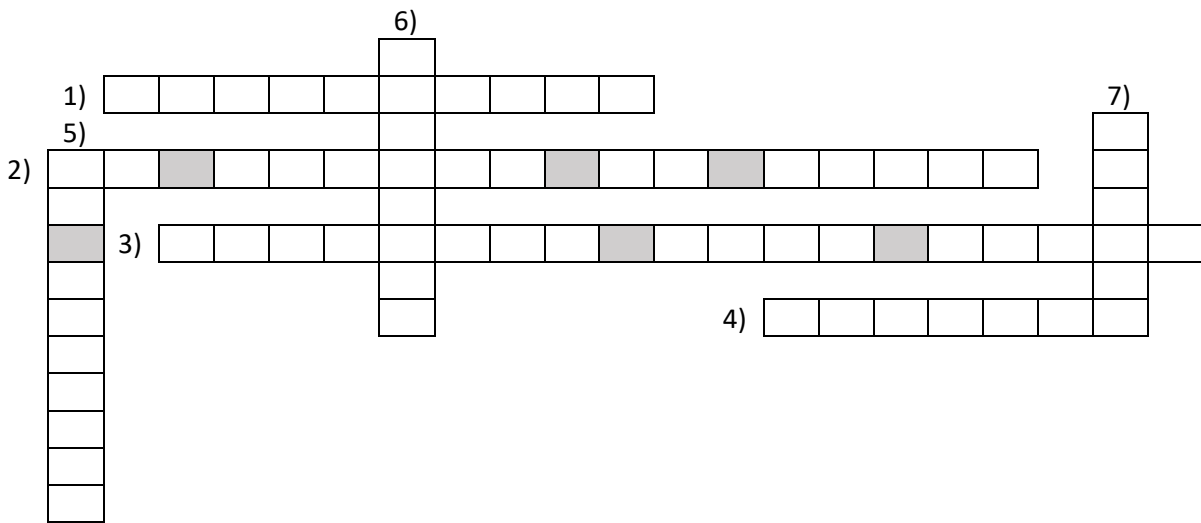
Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.



MINI-JEU

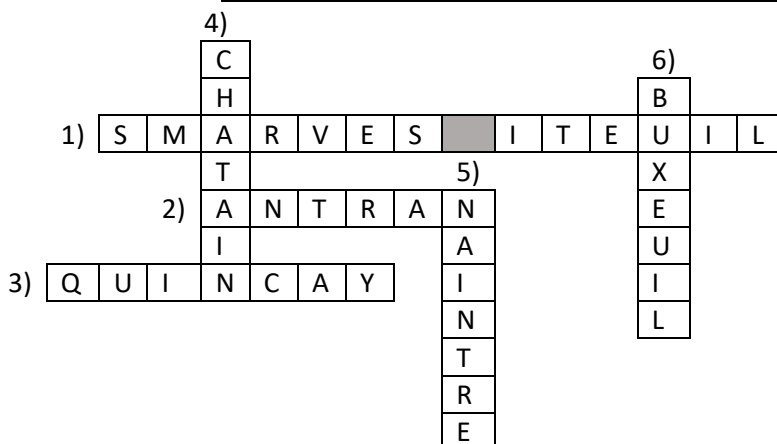
Thème : Les AG du District



- 1) Le 20/11/2021
- 2) Le 02/06/2023
- 3) Le 06/12/2019
- 4) Le 30/11/2018
- 5) Le 25/11/2022
- 6) Le 10/06/2022
- 7) Le 31/05/2019

Réponses du dernier Vienne Hebdo :

Thème : Ils évoluent avec du vert sur le maillot



- 1) Fait partie du GJ Espoir Sud Poitiers
- 2) Sur le podium en D1
- 3) Voisin avec Vouillé et Migné-Auxances
- 4) Club le plus au sud du département
- 5) Club évoluant en R2
- 6) Possibilité de visiter les grottes avant leurs matchs